

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) E C R E T N° 372 /PR/SGG

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

ANNEE 1968

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Message Porté n° 127/MFPRAT/CAB du 4 Décembre 1968 ;

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 5 Décembre 1968, Mr Issaka DANGO, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim
du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du
Travail, pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 9 Décembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Emile Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - CES 5 -
Dtion Stat. 2 - MFPRAT-MJL 2 - IAA 1 -
SGG 4 - Gde Chanc. 1 - SCM 10 - DCOT 1 -
DN 1 - DEP - SGPR 1 - JORD 1.-